



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 92861

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'avenir de la carte nationale d'identité électronique (CNIE). Depuis la loi du 27 mars 2012, il est possible d'insérer un composant électronique sécurisé sur la carte d'identité comportant diverses informations (dont les empreintes digitales et la couleur des yeux). Néanmoins, en raison de la censure partielle du Conseil constitutionnel, les décrets d'application n'ont jamais été mis en œuvre : le composant électronique sécurisé n'est toujours pas défini et ses modalités ne sont toujours pas connues. S'appliquent donc, en l'absence de ces décrets, les anciennes règles, excluant dès lors ces nouvelles données. Depuis, le Conseil d'État vient de rendre un arrêt le 18 novembre 2015, n° 372111, cassant le principe de conservation illimitée des données d'identité des demandeurs de CNI. Un décret devra être pris après avis de la CNIL dans les huit mois (considérant 9 de la décision) pour préciser la durée de conservation des empreintes collectées dans le cadre de la CNI. À défaut, lesdites empreintes ne pourront plus être collectées et conservées, l'article 5 du décret du 22 octobre 1955 instituant la carte d'identité devant être abrogé. Cela constitue un paradoxe d'insécurité juridique du titre alors que les besoins de sécurité à la suite des attentats perpétrés sur le sol français n'ont jamais été aussi forts. Il souhaite donc savoir ce que le Gouvernement prévoit pour rattraper son retard en vue de déployer la carte nationale d'identité électronique.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92861

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 926

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)